



Avis du Conseil de Développement sur l'avant-projet d'agglomération

Document approuvé en Assemblée plénière le 03 décembre 2003

Saisi le 23 octobre 2003, par le Président de la Communauté d'Agglomération Mulhouse – Sud Alsace, le Conseil de Développement de la région mulhousienne a étudié et débattu l'avant-projet d'agglomération, dans sa version du 20 octobre.

Le Conseil s'est attaché à mener une analyse approfondie du projet, malgré le temps réduit qui lui était imparti pour le faire. Son avis prend la forme du présent texte, complété par les synthèses des travaux menés par les différentes Commissions le samedi 15 novembre.

Le Conseil note la volonté de mener une démarche prospective de projet de développement et s'en réjouit, dans la mesure où il voit en cela la possibilité de canaliser et de fédérer les énergies des acteurs locaux au profit d'un objectif commun. Dans cette optique, le Conseil demande qu'un effort de pédagogie soit fait, afin que le projet puisse être approprié par tous.

Le Conseil note également avec intérêt la prise en compte d'une échelle territoriale qui est celle du bassin de vie ; échelle à laquelle les enjeux de développement se cristallisent et peuvent trouver des éléments de réponse concertés, le changement d'échelle autorisant la création de synergies porteuses.

I - Avis général sur le document

Le document, considéré dans sa globalité, appelle les remarques et commentaires suivants de la part du Conseil :

1. Le document a été jugé accessible, il a cependant été regretté que les nombreux acronymes employés, bien que développés, ne soient pas explicités, ce qui nuit à la capacité d'appropriation du document par un public non spécialisé.
2. La méthode d'élaboration du document : concomitance du Projet d'Agglomération et du Contrat d'Agglomération est clairement perceptible dans le texte. Le document est de ce fait peut-être plus un document de programmation qu'un document de projet. Cela se traduit par :



- une focalisation peut-être excessive du projet sur les thématiques qui sont de la compétence de la collectivité, de ce fait on note un manque de visibilité dans le projet de certaines thématiques. Les points relevés ci-après comme méritant un développement complémentaire sont le fruit de ce constat.
 - une identification claire des leviers d'action, mais une relative absence des acteurs. Au-delà des signataires du contrat (CAMSA, Région, Département, Etat), il conviendrait pour atteindre les objectifs du projet de mobiliser concrètement une multitude d'acteurs, qui ne sont pas toujours identifiés dans le document. En d'autres termes, le projet devra être partagé pour être opératoire à la hauteur des ambitions affichées.
3. Il a été jugé souhaitable que les compétences des différentes collectivités soient clairement définies et explicitées, afin que la portée opérationnelle du projet soit mieux appréhendée.
 4. Sur la forme, il a été regretté qu'il ne soit pas fait une place plus grande à l'Homme en tant que sujet et acteur principal du développement. La participation citoyenne est indispensable à la construction d'une cohésion sociale. Dans cette optique, il est proposé de développer la capacité des acteurs (personnes et institutions) à la relation, à la coopération, à l'innovation.

II – Avis sur les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques présentées dans le projet, à savoir renouveler l'attractivité de l'agglomération mulhousienne au moyen d'une politique portant sur

- le rayonnement trinational et européen de l'agglomération,
- la recherche d'un haut niveau de qualité pour toute l'agglomération,
- un développement équilibré et solidaire

n'ont à aucun moment été remises en cause au cours des débats.

III - Analyse thématique du document

Points avec lesquels il y a particulièrement accord de la part du Conseil :

- Les difficultés que connaît le territoire en matière d'image et d'identité nuisent à sa notoriété et à son attractivité. Les questions de l'image et l'identité constituent donc, de l'avis de tous, des leviers clefs d'action en faveur d'un développement durable de la région mulhousienne (Commissions 1, 2, 3 et 4),
- L'opportunité que représentent les TGV Est et Rhin-Rhône pour l'aménagement et le développement de l'agglomération (Commissions 1, 3 & 4),



- Dans un contexte de mutation industrielle, le développement de filières d'excellence traditionnelles (automobile, textile) et émergentes (biotechnologies, technologies de l'information et de la communication, chimie de l'environnement) s'impose.
- La reconversion et la valorisation des friches urbaines et industrielles sont jugées prioritaires (Commissions 2 & 3),
- Les membres du Conseil partagent le constat de ségrégation sociale et spatiale fait dans le diagnostic et voient dans la cohésion sociale un enjeu clef pour le développement durable du territoire (Commission 2)
- La qualité est plus particulièrement perçue comme un enjeu important en matière d'habitat et de déplacements (Commission 4),
- La constitution d'une trame verte, à condition qu'elle assure de vraies continuités environnementales, est estimée importante (Commission 3),

Points pour lesquels des avis divergents entre les membres du Conseil sont apparus

La question de l'entrepreneuriat a divisé les membres du Conseil. Pour certains, la région mulhousienne souffrirait d'un déficit important en matière d'esprit d'entreprise et d'entrepreneuriat, tandis que pour d'autres la région mulhousienne bénéficie de performance tout à fait honorable dans le domaine. Cette question mériterait donc d'être approfondie.

Points ignorés par l'avant-projet, méritant cependant d'être abordés

- La question de l'éducation, du comportement, de la formation initiale, professionnelle et continue a été jugée oubliée par l'avant-projet. Il s'agit pourtant d'un point de passage obligé pour la cohésion sociale, l'intégration, le sentiment de vivre ensemble (Commissions 1 & 2),
- Le secteur de l'économie sociale et solidaire a été jugé oublié par le projet, malgré sa contribution à l'emploi et à la cohésion sociale. Le même constat est fait concernant la connaissance et la prise en compte du secteur public et assimilé (Commissions 1 & 2),
- Malgré l'importance du patrimoine industriel local et de la culture technique de la population, la Culture Scientifique Technique et Industrielle est absente de l'avant-projet d'agglomération. (Commission 2),
- Les thèmes de l'habitat et des déplacements sont quasiment inexistant dans l'avant-projet d'agglomération, celui-ci renvoyant à des instruments thématiques spécialisés (Plan de déplacements urbains, Programmes locaux de l'habitat, ...). Cette exclusion est regrettée, le renvoi à des outils spécifiques amoindrissant la portée du projet d'agglomération en tant que projet de territoire (Commission 4),
- L'avant-projet est jugé quasiment muet en matière de hiérarchie et de déclinaison spatiales des enjeux et des stratégies, alors même que la prise en compte du bassin de vie comme échelle de projet appelle ce type de réflexions (Commission 3).



Points jugés insuffisamment développés dans l'avant-projet, constituant autant de pistes de réflexion pour l'élaboration du projet de Pays

- Il a été estimé que le commerce de proximité et l'artisanat ont été insuffisamment pris en compte, notamment eu égard à leur contribution à l'aménagement du territoire, à l'intégration, à la qualité de vie. Un état des lieux et une étude prospective de l'évolution de ces secteurs devraient ainsi être menés.
- La question de la vulnérabilité du territoire liée à la présence de grandes entreprises fortement pourvoyeuses d'emploi et dont l'avenir à 10 ans n'est pas prévisible mériterait d'être approfondie.
- Il a été estimé, en accord avec l'avant-projet, que la question de l'attractivité est une question centrale, mais que celle-ci mériterait des travaux complémentaires afin d'être appréciée à sa plus juste valeur.
- Les enjeux liés au développement de la façade rhénane ont été jugés insuffisamment pris en compte, notamment sous l'angle des activités et du transport de fret.
- La question de la ressource humaine locale n'est évoquée que très indirectement. Il apparaît pourtant nécessaire de disposer d'indicateurs pertinents pour appréhender les futures évolutions de l'activité et de l'emploi. Il s'agit notamment de prendre en compte les besoins de formation liés aux mutations économiques.
- Il est estimé que le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale, d'une part, de notoriété et de valorisation du territoire, d'autre part, est insuffisamment développé dans le projet.
- La spécificité de la région mulhousienne a été jugée insuffisamment mise en valeur par rapport à Bâle et à Strasbourg, ce qui nuit à l'identification positive de la région dans le Rhin supérieur.
- Dans le même ordre d'idée, il a été souhaité que la question de l'articulation (développement complémentaire) entre Mulhouse, Bâle, Freiburg et l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard soit posée avec plus de force, notamment dans une logique de dépassement d'un effet de seuil,
- Le rôle du tourisme, comme vecteur de notoriété et de valorisation de l'image et comme activité économique génératrice d'emplois est insuffisamment pris en compte dans le projet.
- En matière de déplacement, sans préjuger du contenu du Plan de Déplacement Urbain, il est considéré que la question de la qualité de toute la chaîne de transport est insuffisamment prise en compte, alors même qu'elle conditionne les choix modaux.



IV - Conclusion

Document d'étape plus que projet totalement abouti, l'avant-projet d'agglomération constitue de l'avis des membres du Conseil une base de travail solide, aux orientations stratégiques approuvées, pour l'élaboration d'un projet de territoire à visée prospective à l'échelle de la région mulhousienne.

Dans cette perspective, le Conseil de Développement souhaite que la vie du projet ne prenne pas fin au moment de la contractualisation, mais se prolonge de façon à ce que les questions devant être approfondies puissent l'être et que les manques relevés puissent donner lieu à des travaux complémentaires.

Le Conseil entend contribuer, dans le cadre strict de ces missions, aux travaux que cette deuxième phase du projet d'agglomération appelle. Il est à cet égard particulièrement sensible aux enjeux de partage du projet et de mobilisation des acteurs. Le futur ne se construira pas sur des fractures mais sur des bases communes.



Annexe



Compte rendu des travaux de la commission

"Economie, Formation & Recherche"

Samedi 15 novembre 2003

Point ayant donné lieu à des débats contradictoires au sein de la Commission

- La question de l'entrepreneuriat a divisé les membres de la Commission. Pour certains, la région mulhousienne souffrirait d'un déficit important en matière d'esprit d'entreprise et d'entrepreneuriat, tandis que pour d'autres la région mulhousienne bénéficie de performance tout à fait honorable dans le domaine. Cette question mériterait donc d'être approfondie.

Points développés dans l'avant-projet avec lesquels il y avait particulièrement accord

- Opportunités liées à l'arrivée des T.G.V. Est et Rhin-Rhône,
- Importance de la question de l'image du territoire et donc de sa notoriété et de son attractivité

Points jugés insuffisamment développés dans l'avant-projet

- Il a été estimé que le commerce de proximité et l'artisanat ont été insuffisamment pris en compte, notamment eu égard à leur contribution à l'aménagement du territoire, à l'intégration, à la qualité de vie. Le risque d'un dépérissement commercial des centres-villes a été soulevé.
- La question de la vulnérabilité du territoire liée à la présence de grandes entreprises fortement pourvoyeuses d'emploi et dont l'avenir à 10 ans n'est pas prévisible mériterait d'être approfondie.
- Il a été estimé, en accord avec l'avant-projet, que la question de l'attractivité est une question centrale, mais que celle-ci mériterait des travaux complémentaires afin d'être appréciée à sa plus juste valeur.
- La question de l'apprentissage des langues a été estimée prioritaire pour l'avenir du territoire et devrait à ce titre figurer d'une manière directe ou indirecte dans l'avant-projet.
- Les enjeux liés au développement de la façade rhénane ont été jugés insuffisamment pris en compte, notamment sous l'angle des activités et du transport de fret.



- La question de la ressource humaine locale, en relation avec le potentiel de développement endogène, n'est évoquée que très indirectement. Notamment comment prend-on en compte les besoins de formation liés aux mutations économiques ?
- La spécificité de la région mulhousienne a été jugée insuffisamment mise en valeur par rapport à Bâle et à Strasbourg, ce qui nuit à l'identification positive de la région dans le Rhin supérieur. Dans le même ordre d'idée, il a été souhaité que la question de l'articulation (développement complémentaire) entre Mulhouse, Bâle et Freiburg soit posée.
- Le rôle du tourisme, comme vecteur de notoriété et de valorisation de l'image et comme activité économique génératrice d'emplois est insuffisamment pris en compte dans le projet.

Points ignorés par l'avant-projet, méritant cependant d'être abordés

- La question de l'éducation, de la formation initiale a été jugée oubliée par l'avant-projet. Il s'agit pourtant d'un point de passage obligé pour la cohésion sociale, l'intégration, le sentiment de vivre ensemble, la capacité future d'innovation.
- Afin d'accroître l'attractivité de la région mulhousienne, il a été souhaité que soit développée une offre éducative à destination des enfants des cadres étrangers non francophones.
- Le secteur de l'économie sociale a été jugé oublié par le projet, malgré sa contribution à l'emploi et à la cohésion sociale.
- Le même constat est fait concernant, la connaissance et la prise en compte du secteur public et assimilé.
- La question de l'accueil et du développement des très petites entreprises est considérée non prise en compte par le projet.

Autres points

Il est apparu nécessaire de faire un constat lucide et objectif pour construire et apporter les bonnes réponses aux enjeux de développement.

La mise en place d'indicateurs fins permettant d'évaluer la situation est de ce point de vue juger indispensable. La question des départs en retraite dans l'artisanat dans les années à venir, de la balance de l'emploi, mesurée à travers les chiffres de la médecine du travail, ou encore du renouvellement des effectifs à court terme dans de grandes entreprises, telles que la S.N.C.F., sont jugées intéressantes pour la qualification du territoire et représentatives de ce que pourraient être ces indicateurs.



Enfin, il a été souhaité que des précisions soient apportées sur les maîtrises d'ouvrage communales ou intercommunales dans la phase de réalisation du projet.



Compte rendu des travaux de la commission

"Cohésion sociale et Culture"

Samedi 15 novembre 2003

En introduction, le Président de la Commission pose les termes du débat en proposant une réflexion sur le thème de la cohésion sociale.

Un premier ensemble d'expressions est relatif à la nature et à la tonalité générale du document. On déplore son manque d'audace et d'ambition, on se demande « où est l'homme ? » et on regrette la profusion de sigles non explicités. Plusieurs membres du CDD estiment qu'il manque de singularité et que finalement, certaines orientations seraient valables pour d'autres agglomérations. Il apparaît enfin comme trop centré sur Mulhouse.

Une partie importante du débat s'est concentrée sur les notions d'histoire et d'identité du territoire. Si certains membres du CDD estiment que le Pays est intéressant car il se présente comme une page vierge, d'autres font valoir que l'on ne part jamais de rien. On ne peut (on ne doit ?) tout occulter.

A ce propos, il est considéré que la cohésion sociale ne se crée pas avec une identité du passé. Un membre du CDD exprime sa crainte de voir les Mulhousiens de demain formés sans références communes. Les membres de la commission partagent le constat de ségrégation sociale et spatiale fait dans le diagnostic. Elle serait pour une bonne part à l'origine de la périurbanisation. Pour un membre du CDD, il conviendrait de se demander non pas seulement pourquoi certaines parties du territoire concentrent soit la pauvreté, soit « les riches », mais également pourquoi « les riches nous quittent » ! A elle seule, la Filature ne suffira pas à inverser la tendance.

S'il paraît judicieux de croiser, à la faveur de cette commission, les thématiques de la culture, de la cohésion sociale et de l'urbanisme, il conviendrait cependant de clarifier les concepts et les compétences (création, diffusion, milieu scolaire, etc.). Relativement à la culture scientifique, technique et industrielle, on insiste sur le dernier terme souvent absent. On regrette qu'il soit présent dans le diagnostic mais absent dans le projet !

Plusieurs intervenants ont regretté que l'école soit absente de ce projet. Ce n'est certes pas une compétence communale ou d'agglomération, mais l'université pas davantage. Il est ainsi demandé de parler de formation avant de parler de qualification. Un autre membre du CDD diagnostique un problème de qualification citoyenne et professionnelle, qui génère le repli et les dérives, notamment communautaires. La montée de nouvelles précarités est soulignée par ailleurs ; elles prennent le visage de la solitude et de la fragilité psychologique.

Dans le projet d'agglomération, les leviers d'action sont généralement identifiés mais les acteurs beaucoup moins. Il est demandé par une intervenante que soit inscrit le renforcement



des services publics (ce qui ne veut pas dire plus de fonctionnaires !). Les acteurs associatifs sont quant à eux absents de ce document, alors que l'éducation populaire est vivace et que les temps libres augmentent.

L'affirmation du diagnostic selon laquelle le territoire se caractérise par son esprit entrepreneurial est fortement contesté par un intervenant, pour lequel ce n'est plus vrai depuis une vingtaine d'années. Il fait aujourd'hui défaut et l'on se demande où est l'innovation dans une région mulhousienne tournée vers la production. On s'interroge aussi sur le double mouvement d'export (travailleurs frontaliers) et d'import (on achète de l'emploi par les actions de création exogène d'activité) de main-d'œuvre.

Compte-rendu synthétique de la commission mixte

Les débats s'ouvrent par l'affirmation de la fin de la croyance selon laquelle la croissance économique permettrait le retour de la cohésion sociale.

Relativement au développement économique, on souhaite une réflexion sur la spécialisation économique des différentes parties du territoire, tout en s'interrogeant sur la réalité de la volonté d'implanter des entreprises.

Un membre du CDD se dit choqué du vocabulaire employé par les jeunes de son quartier, situé en zone sensible. Le rôle de l'école est pointé mais également celui des parents et de ce qui pourrait être fait pour les accompagner. Se dégage du débat la notion de communauté éducative, qui rassemble parents, école, associations, établissements culturels ou socioculturels. C'est elle qui serait en définitive garante du lien social vis-à-vis d'une jeunesse dont il faut valoriser la créativité et le dynamisme, alors que se creuse le fossé dans le regard que porte sur elle le monde adulte. Le rôle de la culture peut ici être de contribuer à sortir la jeunesse d'un rapport d'asservissement et de consommation. Les propos relatifs à l'illettrisme et à l'absence de maîtrise du français sont contredits par les indicateurs internes à l'Education Nationale, qui notent au contraire une progression dans la maîtrise du langage – cette dernière assertion fait l'objet de vifs désaccords.

Un débat s'est par ailleurs engagé sur le travail considéré en tant que valeur, malmenée, notamment par la loi sur les 35 heures. On considère à ce propos que l'assistantat s'est développé.

Une intervenante que les friches soient réemployées à des fins culturelles et sociales principalement, alors qu'elles mobilisent des deniers publics et qu'il conviendrait de favoriser l'activité économique. On se demande à ce propos ce qui doit précéder d'entre la production et la création.



Compte rendu des travaux de la commission

"Aménagement, Environnement & Infrastructures"

Samedi 15 novembre 2003

1. **Des éléments présentés dans le projet et mis en avant par les membres de l'atelier**
 - l'aménagement d'une trame verte, à condition qu'elle assure de vraies continuités environnementales;
 - la priorité de la reconversion des friches urbaines et industrielles;
 - l'opportunité que représente le TGV pour l'aménagement et le développement de l'agglomération;

2. **Par ailleurs, la nécessité d'une bonne déclinaison des différentes échelles territoriales dans lesquelles s'inscrit l'agglomération a été soulignée.**

Cette diversité d'échelles implique d'identifier également pour chacune des cibles particulières. Chaque échelle territoriale implique des positionnements distincts, s'adressant à des cibles distinctes, et nécessitant chacune une ou des stratégies propres. Aujourd'hui, ces stratégies ne sont pas élaborées, parce que les "cibles" nécessitent encore d'être identifiées.

Dans le même ordre d'idées, les questions sont évoquées :

- la centralité urbaine (en particulier s'agissant de la ville centre et de la faiblesse de son attractivité). La faiblesse de la hiérarchie territoriale (un territoire polycentrique) est soulignée (où est le "nœud ?).
- l'image du territoire;
- le développement économique (manque d'une stratégie de développement permettant d'exploiter au mieux les potentiels d'offre foncière, aujourd'hui particulièrement inadapté face à la demande et aux besoins : quelles sont les cibles ? Comment répondre ?).
- la valorisation de la façade rhénane (sur le plan des infrastructures et du développement économique).



Ces points apparaissent comme une déclinaison thématique de cette question d'échelle territoriale.

La tension opposant les besoins de développement et de consommation foncière aux préoccupations de préservation environnementales sont, à cette occasion, soulignées comme une spécificité du territoire, correspondant à une exigence à assumer, imposant des logiques d'arbitrage clairement établies.

Le diagnostic impose enfin le constat du seuil critique en dessous duquel se situe indiscutablement le territoire, ce qui pose la question des stratégies spécifiques à élaborer afin de surmonter cette limite. Ceci nécessite d'identifier des communautés d'intérêts avec nos voisins (interrégionaux, transfrontaliers).

3. En conclusion, l'atelier de synthèse :

- souligne la nécessité de développer des complémentarités avec les territoires voisins, de faire émerger les logiques de réseaux, d'identifier les niches permettant de mettre en avant les facteurs de différenciation.
- constate le mouvement d'intégration de plus en plus net dans un espace de développement commandé par Bâle. Face à cette dynamique, deux voies sont possibles :
 - participer à la dynamique d'intégration (stratégie visant à assumer, gérer la dépendance, voire en bénéficier);
 - engager des stratégies de différenciation permettant de disposer d'une plus grande liberté d'impulsion (qualité, richesse économique...).



Compte rendu des travaux de la commission

"Habitat & Déplacements"

Samedi 15 novembre 2003

Les membres de la Commission font remarquer en introduction que les thèmes de l'habitat et des déplacements sont peu abordés dans l'avant-projet d'agglomération, celui-ci renvoyant à des instruments thématiques spécialisés (Plan de déplacements urbains, Programmes locaux de l'habitat, ...). Cette exclusion est regrettée, le renvoi à des outils spécifiques existant se justifie sans aucun doute d'un point de vue technique, mais amoindri la portée du projet d'agglomération en tant que projet de territoire.

La question de la qualité, sous toutes ses formes, et de l'image que les habitants ont du territoire est l'un des thèmes majeurs ayant traversé les travaux de la Commission.

Le déficit d'image dont souffrent certaines parties du territoire, et par voie de conséquence le territoire tout entier, semble inscrit dans les mentalités. Ce constat s'applique particulièrement à l'habitat, ce qui a un impact sur les choix de localisation des ménages. En ce domaine, il est estimé qu'il convient de bien distinguer la qualité objective de l'image de qualité (ou de non qualité) véhiculée. Il ressort des propos que la qualité est bien un enjeu de développement. Dans cet ordre d'idée, la valorisation des points forts du territoire est jugée nécessaire.

En matière d'habitat, la grande disparité en matière de qualité des logements est jugée problématique. Cet enjeu qualitatif est accentué par le niveau élevé des coûts de l'immobilier, qui ont pour conséquence de reléguer les populations au pouvoir d'achat le plus faible dans des logements de très faible niveau de confort.

Il est constaté que la "spécialisation" des territoires est sans doute plus marquée à Mulhouse que dans d'autres agglomérations de taille similaire. Cette spécialisation est particulièrement forte en matière d'habitat, ce qui génère de fortes disparités entre les différentes parties du bassin de vie. Une tendance à l'apparition de « ghettos » est ainsi perceptible, aussi bien au cœur de l'agglomération que plus en périphérie.

De ce fait, l'habitat est considéré comme constituant un des leviers d'action en faveur d'un développement équilibré et solidaire et de la cohésion sociale.

Cependant, la possibilité concrète de contrecarrer les tendances ségrégatives dépendra in fine du comportement des acteurs locaux. Par exemple, il est noté que la politique de construction de logements neufs ou de réhabilitation ne peut pas être menée en ignorant la demande, telle qu'elle s'exprime. De ce fait, l'habitat réclame une politique globale et transversale, jouant autant sur l'offre que sur la demande.

Du côté de l'offre, il apparaît important qu'une synergie se développe entre les bailleurs privés et publics. Du côté de la demande, il semblerait opportun, en lien avec le thème de l'attractivité, de bien saisir les raisons pour lesquelles des ménages quittent l'agglomération.



On note également une spécialisation fonctionnelle des territoires en matière de commerce. Cette thématique, ainsi que celle plus générale de l'offre de services est jugée importante étant donné son impact sur les choix de résidence des ménages. D'une manière générale, il est considéré que la question de l'habitat doit être resituée dans son contexte (offre de transport, infrastructures culturelles et scolaires, offre commerciale, ...). Une politique de revitalisation commerciale des centre-villes et des centre-bourgs est ainsi jugée importante dans la perspective de restaurer l'attractivité résidentielle de certaines parties du territoire. La recherche d'une mixité entre activité et habitat ne peut cependant pas ignorer les problèmes de compatibilité entre ces deux types d'usage des sols (nuisances sonores, trafic, ...).

En matière de déplacement, il est tout d'abord remarqué que l'arrivée prochaine du T.G.V. et la mise en service du Tram-Train modifieront en profondeur le paysage local en matière de transport et qu'il est en conséquence difficile de se projeter à dix ans dans ce domaine.

Trois thématiques ressortent plus particulièrement des débats. Premièrement, il est souligné le rôle important des moyens de transport rapide longue distance pour l'attractivité de la région mulhousienne (attractivité économique, touristique, résidentielle, ...). Le T.G.V. constitue de ce point de vue un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. Il est aussi souhaité, comme cela se pratique dans d'autres régions, que des rames T.G.V. desservent la région mulhousienne, sans attendre la construction des lignes.

Deuxièmement, la question des déplacements en provenance ou à destination des zones périurbaines est jugée problématique. Les transports en commun sont jugés inadaptés à une desserte fine des zones périurbaines, étant donné l'étalement urbain des 30 dernières années. Les déplacements de périphérie à périphérie sont également jugés quasiment impossibles sans avoir recours à l'automobile et quelques fois difficiles avec celle-ci, les voies de communication étant organisées de manière radiale. D'une manière plus générale, la question des déplacements à l'échelle des 39 communes est posée. Il est considéré que le sentiment d'appartenance à ce bassin de vie dépendra aussi de la possibilité de s'y déplacer facilement.

Troisièmement, il est souligné que la question du déplacement ne saurait être réduite à celle des infrastructures. Il est estimé que plus que les distances, ce sont les temps de parcours qui sont importants dans une logique d'agglomération. La qualité globale de la chaîne de déplacement est jugée primordiale. Cela passe par la réalisation de cheminements doux piétons ou cyclistes, ces deux modes de locomotion constituant bien souvent l'ultime maillon des déplacements en transport en commun ou en véhicule particulier. La question de la rupture de charge est jugée de première importance pour la qualité perçue du transport.

En ce qui concerne le déplacement des jeunes et des enfants, il est précisé que la question de la sécurité est sans doute la raison principale de l'usage de l'automobile au détriment des transports collectifs. Enfin, il est suggéré que le problème des heures de pointe fasse l'objet d'un travail en amont portant sur l'adaptation des horaires des principales sources de trafic (sorties des écoles, cantines, périscolaire, ...)